

**APA**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 265 Chemin du Lion d'OR**  
**84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNONS**  
**410 085 716 RCS AVIGNON**

---

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**DU 24 AVRIL 2026**

Le 24 avril 2026, à 10h, au siège social 265 chemin du lion d'or, 84450 Saint Saturnin les Avignon, les actionnaires de la SAS APA se sont réunis en assemblée extraordinaire.

Monsieur THERY Cédric préside l'Assemblée en qualité de président. Le Président constate que sont présents :

- Monsieur THERY Cédric, représentant de la SAS THERY Holding, propriétaire de 275 actions
- Monsieur IMBERT Florian, représentant de la SAS CLENA, propriétaire de 225 actions

Total des parts représentées..... 500 actions

Le Président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée, elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La transformation de la SAS en SARL ;
- L'adoption des statuts de la société sous sa nouvelle forme ;
- La désignation des co- Gérant

## **TRANSFORMATION DE LA SAS EN EURL**

Les actionnaires décident de transformer la SAS en SARL à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026.

Sous sa nouvelle forme, la société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés à responsabilité limitée et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi, n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle. La dénomination de la société, son objet, sa durée et son siège social restent inchangés.

Le capital social resté fixé à la somme de 1 000€. Il est divisé en 500 parts sociales de valeur nominale de 2€ chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui seront attribuées à chaque associé à raison d'une part pour une action.

Les fonctions de Président, exercées par M. THERY Cédric, et les fonctions de Directeur Général, exercées par M. IMBERT Florian, prennent automatiquement fin ce jour, du fait de la transformation.

## **ADOPTION DES STATUTS**

En conséquence des décisions qui précèdent, les actionnaires adoptent article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la société sous sa forme nouvelle de société à responsabilité limitée, dont le texte demeurera annexé au présent procès-verbal.

## **NOMINATION DES DIRIGEANTS**

Les actionnaires décident que M. THERY Cédric et M. IMBERT Florian exerceront les fonctions de Co-Gérants de la société pour une durée illimitée.

De tout ce qui a été prévu ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et consigné au registre prévu par la loi.

Le Président / Actionnaire  
THERY Cédric

Le Directeur Général / Actionnaire  
IMBERT Florian

